

# Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

Numéro 35 (2003)

Varia

Ann Thomson

## Diderot, Roubaud et l'esclavage

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Ann Thomson, « Diderot, Roubaud et l'esclavage », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 35 | 2003, document 5, mis en ligne le 16 février 2011. URL : <http://rde.revues.org/index179.html>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société Diderot

<http://rde.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rde.revues.org/index179.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés

## Diderot, Roubaud et l'esclavage

Il est bien connu que Diderot s'exprime, dans des passages des *Mélanges* incorporés dans l'édition de 1780 de l'*Histoire des Deux Indes*, avec beaucoup de force au sujet de la traite et de l'esclavage. Dans un très long passage ajouté dans le chapitre 24 du livre XI de cette édition, après avoir fait l'historique de l'esclavage à travers les siècles, il répond de façon plutôt violente aux arguments des défenseurs de l'institution, pour terminer avec la vision du « Spartacus noir » qui mènera une révolte des esclaves contre leurs oppresseurs. Ces passages ont moins attiré l'attention des commentateurs que l'on pourrait s'y attendre, et depuis l'étude d'Yves Benot en 1970, on ne s'est guère penché sur ce texte important<sup>1</sup>. Michèle Duchet a bien signalé, en 1978, que la réfutation des thèses esclavagistes dans ce chapitre a été « l'objet de nombreux remaniements, d'édition en édition », et elle signale que les pages qui exposent les modalités d'un affranchissement progressif des esclaves sont empruntés à un document écrit par Bessner<sup>2</sup>, mais malheureusement elle n'en dit pas plus.

Dans son ouvrage *Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme*, Y. Benot situe ce passage dans le contexte du débat concernant l'esclavage et le développement de la campagne contre la traite dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, en grande partie sous l'impulsion des Américains et des Britanniques. Benot rappelle la position des Physiocrates, et notamment celle de Dupont de Nemours qui relie l'argument économique à l'argument moral : il s'agissait non seulement de dénoncer l'esclavage comme contraire à l'humanité et à la religion, mais également de démontrer qu'il serait plus rentable, au lieu de cultiver des denrées coloniales en Amérique à l'aide

1. Y. Benot, *Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme*, nouvelle éd., Maspéro, 1981. Signalons que Benot a consacré plus récemment un article aux changements surprenants intervenus dans ce passage dans l'édition posthume de 1820 : « L'esclavagisme dans la 4<sup>e</sup> édition de l'*Histoire des deux Indes* (1820-1821) », *Dix-huitième Siècle*, 28 (1996), p. 325-336.

2. M. Duchet, *Diderot et l'Histoire des Deux-Indes ou l'écriture fragmentaire*, Nizet, 1978, p. 85.

d'esclaves, d'encourager la production de ces mêmes denrées par des travailleurs libres en Afrique même.

Dans ce même ouvrage Benot montre également comment, en 1780, Diderot radicalise la conclusion qui, dans les premières éditions de *l'Histoire des deux Indes*, faisait appel aux princes pour réformer cette situation. Le philosophe reprend et réécrit un passage de Louis-Sébastien Mercier dans *L'An 2240* concernant une révolte des esclaves<sup>3</sup>. Je ne reviendrai pas ici sur ce passage, car la démonstration de Benot est tout à fait convaincante, mais je me pencherai sur le long passage qui précède ce texte et qui contient les arguments contre l'esclavage. Le chapitre, intitulé maintenant « Origine et progrès de l'esclavage. Arguments imaginés pour le justifier. Réponse à ces arguments », commence (§ 2-18) par une étude historique de l'esclavage, notamment en Europe, et de sa disparition, avant d'en venir à l'esclavage introduit par les Européens dans le Nouveau Monde. Cette étude historique, empruntée en partie par Diderot aux Écossais John Millar et William Robertson<sup>4</sup>, correspond bien à l'intérêt grandissant du philosophe pour l'histoire, « carrière immense où la philosophie n'a pas encore mis le pied » comme il l'affirme au chapitre X (§ 20) de *l'Histoire des Deux Indes*. Elle a peut-être aussi l'avantage de rappeler aux lecteurs que des Européens ont également été réduits à l'état d'esclaves par d'autres Européens, permettant ainsi de contrer l'argument des apologistes de l'esclavage qui prétendaient que seuls les Africains étaient destinés à cet état<sup>5</sup>. Ce n'est qu'après ce premier survol historique de la question qu'il en vient aux arguments contre l'esclavage indiqués dans le titre du chapitre, arguments qui seront le sujet de cet article : au cours de l'analyse nous verrons encore une fois la façon dont Diderot était sans doute influencé par la lecture d'un autre ouvrage récent.

Il s'agit d'un ouvrage écrit par un physiocrate, l'abbé Pierre-Joseph-André Roubaud, rédacteur de juin 1770 jusqu'en décembre 1774 du *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* (dont il transforme totalement la forme et la position)<sup>6</sup> et collaborateur des *Éphémérides du citoyen* à partir

3. Y. Benot, *Diderot, de l'athéisme à l'anticolonialisme*, p. 214.

4. John Millar, *Observations concerning the Distinction of Ranks in society* (1771, 2e éd 1773, traduit en 1773 sous le titre d'*Observations sur les commencements de la société*), ouvrage devenu en 1779 *The Origin of the Distinction of Ranks* ; W. Robertson, *View of the Progress of Society in Europe*, publié en 1769, traduit par Suard comme *Tableau des progrès de la société en Europe* dans le t. I de *l'Histoire du règne de l'empereur Charles Quint*, Paris, Saillant et Nyon, 1771. Je remercie G. Goggi de m'avoir communiqué ces informations.

5. Voir à ce sujet les articles de l'abbé Baudeau réfutant les arguments pro-esclavagistes de Rousselet de Surgy : « Réponse à la lettre d'un Américain sur l'esclavage des nègres », *Éphémérides du citoyen*, 1766, t. VI, n°XII, p. 189-190.

6. Voir l'article de G. Dulac sur ce journal dans le *Dictionnaire des journaux (1600-1789)*, Paris, Universitas, 1991, t. II.

de mai 1768<sup>7</sup>. L'ouvrage de Roubaud dont il sera question est l'*Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, publié en 15 volumes de 1770 à 1775, sous la signature « M.L.A.R. » et dont le « Prospectus » est donné dans le *Journal de l'Agriculture* en août 1770. Dans la préface du premier volume, Roubaud explique que le plan de l'ouvrage est « absolument neuf » et qu'il se distingue de l'*Histoire universelle* anglaise et de l'*Histoire générale des voyages* car « nous avons moins donné à l'érudition pour donner davantage à l'examen philosophique ou politique »<sup>8</sup>. C'est effectivement cet aspect qui est souligné par le *Journal encyclopédique*, quand ce journal donne des extraits de l'ouvrage, avec le commentaire suivant :

On trouve dans cet ouvrage d'excellentes réflexions, soit sur les mœurs, soit sur les loix, les usages, le gouvernement. C'est un très bon abrégé, assez étendu pour la curiosité de ceux qui ne cherchent dans l'histoire que les faits, et assez court pour ceux qui ne voudraient s'en servir que comme d'un répertoire. Ce qu'il offre de plus intéressant, est le tableau philosophique, moral et politique des peuples et des empires. C'est là que l'auteur se livre à ses vues et à ses réflexions<sup>9</sup>.

Cet ouvrage donc, qui commence à être publié exactement en même temps que l'*Histoire des Deux Indes*, est défendu par les périodiques des physiocrates, qui en fournissent de larges extraits et qui le louent. Par contre, les *Éphémérides du citoyen*, en rendant compte en 1772 de l'*Histoire des Deux Indes*, tout en louant l'étendue des recherches effectuées et l'imagination brillante manifestée dans cet ouvrage, critiquent Raynal pour avoir transcrit de longs passages d'autres ouvrages sans avoir signalé ses sources en note. Le journaliste condamne aussi son attitude fluctuante concernant l'esclavage :

Tantôt il a l'esclavage en horreur, il le croit inutile et nuisible autant qu'odieux ; et tantôt il cherche à prouver la nécessité des esclaves et les avantages prétendus de la traite des Nègres<sup>10</sup>.

L'attitude de Roubaud, par contre, ne varie pas. Il saisit chaque occasion, dans les journaux comme le *Journal de l'agriculture*, de condamner l'esclavage, et son *Histoire* y consacre, dans la partie concernant l'Afrique en 1771, une longue section intitulée *De la Traite des Nègres, et de la substitution du*

7. Pour les détails les plus complets concernant l'abbé Roubaud et ses activités journalistiques, voir l'article de Robert Grandroute dans le *Dictionnaire des journalistes*, vol. II, Oxford, Voltaire Foundation, 1999.

8. M.L.A.R., *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, 15 vol, Paris, 1770-1775 ; t. I, p. xvj, xix.

9. *Journal encyclopédique* aout 1771, p. 386.

10. *Éphémérides du citoyen*, 1772, III<sup>e</sup> partie, p. 173-184.

*commerce de l'Afrique à celui de l'Amérique et autres pays, avec des observations sur l'Histoire naturelle* (t. XII, p. 196-219).

Mais avant d'entrer plus en détails dans les arguments anti-esclavagistes développés dans cet ouvrage, il faudrait présenter brièvement l'abbé Pierre-Joseph-André Roubaud (1730 ?-1792)<sup>11</sup> qui, tout en étant un des physiocrates les plus actifs, est relativement peu connu. Il se lie aux physiocrates en 1768, et c'est au mois de mai de cette année qu'il publie son premier article dans les *Éphémérides du citoyen*, intitulé « De la richesse de l'industrie ». Selon Weulersse, son concours est précieux, car il possédait une connaissance déjà très étendue des choses économiques, un vrai tempérament de journaliste, une vaste érudition, une grande vivacité d'esprit, et une honnêteté scrupuleuse<sup>12</sup>. Il publie également dans la même année un ouvrage anonyme intitulé *Le politique indien ou considérations sur les colonies des Indes orientales*, et dans lequel il condamne la politique coloniale et commerciale de la plupart des nations européennes. Dans le chapitre sur les colonies françaises, nous lisons par exemple ceci :

Il n'est pas moins clair que l'agriculture donne la richesse nationale et le revenu public annuellement renaissant, tandis que le commerce ne procure que des salaires et des profits casuels à quelques particuliers qui ne manquent pas et avec raison de les soustraire à l'impôt. Il est également manifeste que la terre et la charrue sont le seul fonds, le seul bien, le seul patrimoine à jamais solide, fécond, suffisant, substantiel et riche de toute richesse ; au lieu que le commerce n'est que fumée<sup>13</sup>.

L'année suivante, il publie un livre qualifié par Diderot de « hardi »<sup>14</sup> : *Représentation aux magistrats, contenant l'exposition raisonnée des faits relatifs à la liberté du commerce des grains, et les résultats respectifs des Reglements et de la liberté*, ouvrage qui défend, avec beaucoup de force et un étalage d'érudition historique et économique, l'entière liberté du commerce des grains. Dans cet ouvrage l'abbé souligne son souci de justice, que ce soit pour les Français pauvres ou pour les habitants des colonies. Il demande : « toutes les nations de l'univers ne devraient-elles pas former une seule nation ? », et il explique :

11. À ne pas confondre avec son frère Joseph Marie, également abbé et journaliste.

12. G. Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*, Paris, F. Alcan, 1910 ; réimpr. Mouton, 1968, p. 156.

13. *Le politique indien ou considérations sur les colonies des Indes orientales*, A Amsterdam et se trouve à Paris chez Lacombe, 1768.

14. *Éphémérides du citoyen*, 1769, VI.

Nous ne donnons pas ici des *projets de paix universelle*, les projets n'ont été peut-être jusqu'à présent que des rêves de gens de bien ; mais nous exposons des principes de *paix universelle*, et ces principes sont puisés dans l'ordre ineffable de la nature. Qu'on nous prouve que les lois de la nature ne doivent pas donner le repos au monde, et que Dieu a mis les hommes sur la terre pour qu'ils s'entrégorgent et entredétruisent ; alors nous rougirons d'avoir voulu *confondre les peuples* en un seul peuple, en une seule famille dans le sein de la paix, de l'abondance et de bonheur<sup>15</sup>.

C'est ce même souci de morale fondée sur la loi de la nature et sur les droits de tous les hommes qui sous-tendent son opposition farouche à l'esclavage. Les arguments qu'il utilise pour condamner cette institution sont en grande majorité moraux, bien que, quand il s'agit de répondre aux écrits des défenseurs de la traite et de l'esclavage, il ait bien sûr recours à des considérations économiques, concernant notamment la faible rentabilité de l'esclavage.

Dans ses ouvrages, on constate la vivacité de sa plume et sa capacité de prendre position de façon provocatrice. Les mêmes caractéristiques se voient également en 1770 quand Roubaud se lance dans une attaque contre les *Dialogues du commerce des blés* de l'abbé Galiani. Cet ouvrage fait dire aux *Éphémérides du citoyen* :

Après avoir lu les Lettres de M. l'abbé Roubaux [sic], les admirateurs du discoureur italien sont forcés de rabattre furieusement de la haute et précoce opinion que ses lazzi leur avoir fait concevoir de sa doctrine<sup>16</sup>.

Son engagement et son goût apparent de la polémique font de lui non seulement un conseiller de Turgot mais également l'une des cibles préférées des ennemis des physiocrates, à tel point qu'en 1775 on fait circuler un libelle intitulé *Catalogue des livres nouveaux qui se trouvent chez l'abbé Roubaud, Secrétaire perpétuel de la Franche Loge économiste sous la protection de M. Turgot, le très-Vénérable Grand-Maître*<sup>17</sup>.

Étant donné le soutien accordé par Diderot à Galiani dans l'affaire des *Dialogues*, on peut, à première vue, être sceptique concernant l'affirmation selon laquelle Diderot aurait puisé dans les écrits d'un Roubaud pour trouver des arguments contre l'esclavage. En effet, ces arguments commençaient à être assez répandus. Et parmi les écrits des physiocrates avec lesquels Diderot était en contact, plusieurs textes, notamment des

15 *Le politique indien*, p. 361.

16. *Éphémérides du citoyen*, 1770, IV, p. 177.

17. Voir Grandroute, *Dict. Journ.*, 875.

*Éphémérides du citoyen*, et surtout de la plume de Dupont de Nemours, en fournissent des éléments<sup>18</sup>.

Néanmoins, il faut d'abord faire remarquer que l'*Histoire* de Roubaud fut, selon toute vraisemblance, l'inspiration de la réécriture en 1780 du chapitre 10 du même livre XI de l'*Histoire des Deux Indes*, chapitre concernant les raisons qui expliqueraient la couleur des noirs. Il est vrai que dans la nouvelle version du chapitre, en 1780, les passages de Diderot sont assez courts et concernent le lien entre le débat et la théologie ainsi que les limites de la connaissance humaine, plutôt que la question des noirs elle-même. Il est néanmoins significatif de constater la nature des changements qui aboutissent à un renversement total du point de vue défendu, et l'utilisation des sources qui permettent ce changement de position. La question de l'origine de la couleur des noirs était depuis le début du siècle l'objet de grands débats scientifiques, d'où n'était pas absent un intérêt idéologique : en effet, les raisons alléguées pourraient éventuellement soutenir la thèse selon laquelle les noirs formeraient une espèce à part. C'est ainsi que dans la première version de ce chapitre, dans les éditions de 1770 et de 1774 de l'*Histoire des Deux Indes*, l'auteur s'inspire largement de Cornélius de Pauw. Il affirme sans ambages que « c'est sans fondement qu'on attribue au climat la couleur des nègres » et même que :

l'anatomie a trouvé l'origine de la couleur des noirs dans les germes de la génération. Il n'en faudrait pas peut-être davantage pour prouver que les nègres sont une espèce particulière d'hommes : car, si quelque chose différencie les espèces ou les classes dans chaque espèce, c'est assurément la différence des spermes.

C'est justement ce point de vue – qui s'accompagne de remarques plutôt méprisantes concernant les noirs et concernant l'« odeur forte et désagréable » de leur sueur, qui noircirait le linge blanc dont ils s'essuient – qui est fortement critiqué par Roubaud dans le tome XIII de son *Histoire*, dans un passage à propos de l'origine des Américains et des théories de de Pauw. Nous y trouvons les lignes suivantes :

Nous ne comprenons pas comment ces observations n'ont point frappé l'Auteur de l'*Histoire philosophique et politique de l'établissement des Européens dans les deux Indes*. Il dit, t. 4, l. 11, « C'est sans fondement que l'on attribue au climat [...] »

18. Pour les rapports entre Diderot et les physiocrates, voir par exemple : Ellen Marie Strenski, « Diderot, for and against the physiocrats », *Studies on Voltaire*, 57 (1967), p. 1435-1455 ; G. Goggi, « Diderot, les physiocrates et l'Angleterre », *Ici et ailleurs : le dix-huitième siècle au présent. Mélanges offerts à Jacques Proust*. éd H. Nakagawa, S. Ichikawa, Y. Sumi, J. Okami ; Tokyo, 1996, p. 47-65.

Après avoir cité tout le passage concernant la couleur des noirs, Roubaud continue :

Posons les propositions contradictoires à celles de notre Historien, et nous aurons autant de vérités.

« C'est avec fondement qu'on attribue au climat la couleur des nègres, puisqu'en Afrique, sous les mêmes parallèles, la côte orientale a des habitants plus ou moins noirs, selon qu'ils sont plus près ou plus loin de la ligne, ou, s'ils le sont moins que les nègres, c'est que leur pays est refroidi par les montagnes, les eaux vives et les vents ; puisque dans toute l'Amérique, où le climat est beaucoup moins chaud, sous ces mêmes parallèles, le soleil et le sol ne font point éclore de nègres. Il faudrait contredire toute certitude historique, pour ne pas convenir que la côte occidentale de l'Afrique est le pays le plus brûlant du globe ; d'où il s'ensuit, non qu'il y a des climats qui ne sont propres qu'à certaines espèces, ou des espèces affectionnées à de certains climats ; car ces prétendues espèces se transplantent d'un climat à l'autre, les blancs chez les noirs, et les noirs chez les blancs ; mais que la différence des climats change du blanc au noir, comme du blond au brun. Le soleil concourt à modifier la matière de la reproduction, comme les autres humeurs du corps. Les blancs deviennent noirs en Afrique, du moins dans la suite des générations, et les nègres deviendraient de même blancs ou basanés, en Amérique, puisqu'à la seconde génération, ils ont déjà beaucoup perdu de la noirceur Africaine, quoique sous la même latitude<sup>19</sup>. »

Or c'est précisément le passage de l'*Histoire des Deux Indes* dont il est question ici qui est transformé du tout au tout dans l'édition de 1780. Le nouveau passage commence maintenant comme suit : « l'anatomie a cru trouver [au lieu de : "a trouvé"] l'origine » et il enchaîne avec la phrase suivante :

Mais avec plus d'attention on a reconnu l'erreur ; et cette explication de la couleur des nègres a été abandonnée. Les conséquences qu'on prétendait tirer de leur figure et de celle des autres peuples, n'ont pas paru plus convaincantes.

L'explication par le climat n'est plus rejetée, mais s'y ajoutent d'autres causes physiologiques et environnementales : en particulier on souligne l'effet de certains « corpuscules nitreux, sulfureux ou métalliques qui s'exhalent continuellement de la superficie ou des entrailles de la terre » en Afrique. Certains aspects de cette description des noirs et du fait qu'ils naissent blancs et ne deviennent noirs qu'une semaine après leur naissance, ainsi que des explications de leur couleur, viennent de l'ouvrage de l'abbé

19. *Histoire générale*, t. XIII, 1775, p. 40-42.

Demagnet intitulé *Nouvelle Histoire de l'Afrique françoise enrichie de cartes et d'observations astronomiques et géographiques...*, et publié en 1767. Mais l'emprunt n'est sans doute pas direct car l'ouvrage semble être utilisé à travers l'usage qu'en fait Roubaud (qui cite Demagnet comme étant sa source). Car la formulation de *l'Histoire des Deux Indes* est beaucoup plus proche de celle de Roubaud que de celle de Demagnet<sup>20</sup>. C'est dans une longue section de son *Histoire* intitulée *De la couleur des Nègres* que Roubaud passe en revue les différentes explications de la couleur des Africains et qu'il affirme, suivant Demagnet, que les peuples transplantés dans un autre climat peuvent changer de couleur<sup>21</sup>. Au début de cette section, après avoir rappelé les mythes concernant les noirs, Roubaud affirme (p. 171) :

Le sang est rouge, la lympe blanche, la bile jaune chez les Nègres comme chez les Blancs. Le lait des nourrices est partout le même. La chair, les os, les viscères, toutes les parties intérieures ont la même couleur chez les uns et chez les autres.

Cette phrase, que je n'ai trouvé nulle part ailleurs exprimée de cette façon, est reprise presque mot à mot dans l'édition de 1780 de *l'Histoire des Deux Indes*.

Ces indications suffisent, je crois, pour démontrer que l'ouvrage de l'abbé Roubaud fut utilisé en 1780 pour effectuer un renversement d'optique de la discussion concernant les Africains, pour lutter contre le préjugé qui en faisait une race à part et pour réduire l'écart entre eux et les Européens. Et plus encore, nous semblons assister à une sorte de « dialogue » entre les deux ouvrages, car Roubaud réagit au texte de *l'Histoire des Deux Indes* lequel, à son tour, semble prendre en compte ses critiques dans l'édition de 1780.

Tout cela rend, me semble-t-il, plus probable l'hypothèse de l'utilisation de la même source pour puiser des éléments supplémentaires d'une réponse aux positions pro-esclavagistes en 1780, tâche à laquelle Roubaud s'attelait dans son activité de journaliste.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit notamment d'une réponse aux auteurs qui tentèrent de justifier l'esclavage, par des raisons économiques, mais aussi par d'autres raisons. Celles-ci vont de l'affirmation que les Noirs se trouvent mieux aux colonies qu'ils n'étaient en Afrique, où de toute façon ils auraient été les esclaves de leurs rois – et donc que les acheter relève de la bonne action – à celle rappelant que ce sont des condamnés à mort dans leur propre pays – et donc qu'on leur aurait sauvé la vie en les achetant – en passant par la croyance que les noirs furent créés par Dieu pour être esclaves, et des

20. Il faudrait également relever le fait que l'abbé Demagnet, dont l'ouvrage est utilisé pour certains détails géographiques dès la première édition de *L'Histoire des Deux-Indes*, est dénoncé violemment pour ses agissements en Afrique au ch. XVIII, § 6, de l'édition de 1780.

21. *Histoire générale*, t. XII, 1771, p. 167-196.

rapprochements entre les noirs et les grands singes<sup>22</sup>. Les physiocrates comme Dupont de Nemours ou Roubaud répondent à ces affirmations en même temps que l'*Histoire des Deux Indes* dès sa première édition, et l'on pourrait donc à première vue estimer qu'il s'agit tout au plus d'une coïncidence somme toute assez compréhensible. Mais si l'on regarde les choses de plus près, une autre conclusion s'impose. En 1770 et en 1774<sup>23</sup>, ce passage de réponse aux esclavagistes, qui n'occupe que quelques pages, commence ainsi :

Montesquieu n'a pu se résoudre à traiter sérieusement la question de l'esclavage. En effet c'est dégrader la raison que de l'employer, on ne dira pas à défendre, mais à combattre même un abus si contraire à la raison

pour continuer en affirmant le droit de l'esclave à poignarder son maître, en se référant au roman *Clarissa* de Richardson. Ensuite Diderot apostrophe l'apologiste de l'esclavage, en soulignant la cruauté de son comportement et les crimes qu'il commet, avant de comparer l'armateur qui participe à la traite à Cartouche. Ensuite, il en vient à répondre à certains de ses arguments, concernant notamment l'infériorité et les défauts supposés des nègres et l'affirmation que c'étaient déjà des esclaves en Afrique. Ce dernier argument l'amène à souligner la responsabilité des colons dans le maintien de l'esclavage en Afrique et à dénoncer la tyrannie des despotes africains. Le ton, on le voit, est à la dénonciation des méfaits des colons et des armateurs, mais il ne contredit pas le tableau affreux qu'ils peignent de la situation en Afrique.

En 1780, le passage, nettement plus long, est totalement remanié (voir l'annexe en fin d'article). Commencant par des considérations sur la liberté, le texte continue en énumérant un à un les arguments de l'apologiste de l'esclavage, pour y répondre longuement. Ces arguments débouchent sur la nécessité d'abolir l'esclavage et sur l'affirmation qu'il serait possible de produire les mêmes denrées avec des travailleurs libres. Ensuite vient le projet d'affranchissement progressif des esclaves inspiré de Bessner. Ainsi, ce sont les réponses aux arguments de l'esclavagiste qui occupent maintenant la plus grande partie du texte, alors que les références à Montesquieu et au roman de Richardson, ainsi que le parallèle avec Cartouche, ont disparu.

Or, les pages de Roubaud dans son *Histoire générale* qui condamnent l'esclavage sont précisément construites autour de réponses détaillées

22. Voir par exemple : William Snelgrave, *Nouvelle Relation de la Guinée et du commerce des esclaves qu'on y fait*, trad. française Amsterdam, 1735, livre II, p. 186-190 ; Rousselet de Surgy, *Mémoires intéressants et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des terres polaires*, Paris, Panckoucke, Didot, Musier, de Hansy, t. X, 1765, p. 164-167.

23. Le texte de 1774 est remanié par rapport à celui de 1770, mais les additions et réaménagements ne concernent pas l'économie essentielle du texte ni l'argumentation.

aux affirmations des apologistes de l'esclavage, et notamment de l'Anglais William Snelgrave, dont la *Nouvelle Relation de la Guinée et du commerce des esclaves qu'on y fait* est traduite en français en 1735, et de l'*Essai politique sur le commerce* de Melon, publié pour la première fois en 1734, et dont une nouvelle édition augmentée paraît en 1761. Roubaud affirme avec beaucoup de force : « par le droit de nature, tout homme, Nègre ou Blanc, a la propriété de sa personne, c'est-à-dire, de ses facultés et de leur exercice » et « il serait plus naturel de penser qu'un père est le maître absolu de son fils et de sa liberté, quel que soit l'âge de ce fils, que d'imaginer qu'un étranger peut jamais l'être d'un étranger » (t. XII, p. 198-99). Et il répond aux affirmations des apologistes de l'esclavage, selon lesquels soit les esclaves étaient déjà esclaves en Afrique, soit ce seraient des malfaiteurs condamnés à mort, soit ils seraient moins malheureux en Amérique qu'en Afrique. Il souligne longuement les effets dévastateurs de la traite, sur l'Afrique mais aussi en Europe, pour affirmer que des ouvriers libres, en Amérique ou en Afrique, peuvent produire les mêmes denrées. Il loue les qualités des Africains et affirme : « quand les Européens seront hommes vis-à-vis d'eux, ils en feront des hommes » (p. 209). Ensuite il poursuit :

Je parle à des Européens : si ce langage les étonne, il sont bien plus barbares que les Noirs, qu'ils trouvent si barbares ; si ce projet les effraye, ils sont bien dégénérés, eux qui ont entrepris et exécuté tant de travaux presque surhumains ; si l'intérêt d'autrui ne les touche pas, résisteront-ils à l'évidence de leur propre intérêt, parce qu'on ne leur proposera, au lieu de desseins héroïquement injustes, que des plans dont le succès ne demande que de la patience, de l'équité, quelques vertus naturelles ? (p. 209-210)

Et il fournit des détails concernant la production des denrées coloniales en Afrique. Roubaud, comme toujours, est mû par le sentiment de la justice et celui de l'égal mérite de tous les êtres humains ; et il affirme :

Nous ne sommes pas assez insensés pour nous flatter de réformer le monde, mais il est bien permis de soulager son coeur, de défendre la cause des malheureux, et de montrer à tous leurs vrais intérêts. Si jamais on n'élevait la voix au nom de la justice et en faveur de l'humanité, la terre serait un enfer éternel. (p. 215-16)

Il répète nombre de ces arguments en 1773 dans le *Journal de l'Agriculture* : dans son article, il reproduit la traduction d'un pamphlet anglais intitulé *Apologie de l'esclavage des nègres où on démontre qu'ils sont plus heureux dans les colonies que dans leur pays natal*, traduction qui est suivie de la réfutation de arguments contenus dans le pamphlet, réfutation qui se termine par : « Adieu, homme ou qui que tu sois »<sup>24</sup>.

24. *Journal de l'Agriculture, du commerce des arts et des finances*, mai 1773, p. 1-47.

Or, ce qu'il faut remarquer chez Roubaud, c'est sa façon de reproduire les arguments de ses adversaires, pour mieux les réfuter longuement en les apostrophant directement. Ainsi écrit-il : « Quelques-uns de ces esclaves étaient des malfaiteurs dignes de mort, je le supposerai ; mais êtes-vous le bourreau des peuples de l'Afrique ? » (p. 201). Or cette phrase trouve un écho précis chez Diderot, qui écrit :

Mais c'étaient des criminels dignes de mort ou des plus grands supplices, et condamnés dans leur propre pays à l'esclavage.  
Êtes-vous donc les bourreaux des peuples de l'Afrique ?

Plus loin, nous trouvons chez Roubaud ceci :

Le maître qui a l'esclave sous sa main est plus fort que la loi qui commande de loin. Le sort des Nègres est si misérable qu'ils préfèrent volontiers la société des bêtes farouches à celle de leurs tyrans, que leurs femmes se font avorter pour n'avoir pas la douleur de voir leurs enfants partager leur triste destinée, etc. Je ne dirai pas que les maîtres vont à la chasse des Nègres marrons comme à celle des loups, que... que... que... J'ai fait assez frémir l'humanité. (p. 203)

Et chez Diderot :

Mais ils sont plus heureux en Amérique, qu'ils ne l'étaient en Afrique.  
Pourquoi donc ces esclaves soupirent-ils sans cesse après leur patrie ? Pourquoi reprennent-ils leur liberté dès qu'ils le peuvent ? pourquoi préférèrent-ils des déserts et la société des bêtes féroces à un état qui vous paraît si doux ? Pourquoi le désespoir les porte-t-il à se défaire ou à vous empoisonner ? Pourquoi leurs femmes se font-elles si souvent avorter, afin que leurs enfants ne partagent pas leur triste destinée ?

Passage qui fait également écho à ce qu'avait écrit Roubaud un peu plus haut : « Vos esclaves ne cherchent qu'à vous tromper, à vous voler, à fuir, à vous empoisonner ; et vous, toujours tremblants et toujours cruels, vous redoutez sans cesse leurs complots, ou contre votre vie ou contre la leur » (p. 201).

Nous le voyons, il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour d'autres passages de *l'Histoire des Deux Indes*, y compris de passages de la main de Diderot (dont celui concernant l'histoire de l'esclavage), de reproduction abrégée de passages en entier, mais plutôt d'une inspiration, dans la méthode et dans la rhétorique. Diderot emprunte ici la technique de l'abbé physiocrate qui apostrophe les défenseurs de l'esclavage, en reprenant leurs arguments et en y répondant directement ou en soulignant l'horreur. Il emprunte également quelques formulations précises. Cela dit, le texte de Diderot est plus fort et plus élaboré que celui de Roubaud et il n'est pas question de parler de plagiat. En outre, le texte de l'abbé Roubaud reste plus modéré que celui de Diderot,

car il débouche sur le projet de développer la culture de la terre en Afrique, ce qui favoriserait la « civilisation » des Africains. Il n’y est absolument pas question d’un appel à la révolte. Néanmoins, il est intéressant de constater que Diderot a pu s’inspirer de cette façon du physiocrate adversaire de Galiani, que le philosophe s’était empressé de défendre.

Malheureusement, vu le peu de renseignements que nous possédons concernant l’abbé Roubaud malgré le rôle actif qu’il a joué au sein du groupe physiocrate et l’importance de son activité journalistique, il est impossible de savoir quels rapports les deux hommes ont pu entretenir. Néanmoins, cette étude nous a permis de découvrir le dialogue qui exista entre *l’Histoire des Deux-Indes* et l’ouvrage physiocrate en quelque sorte rival. De son côté, Roubaud reconnaît cet état de fait, car il cite à plusieurs reprises l’ouvrage publié sous le nom de Raynal, et vers la fin de son grand ouvrage, il lui rend hommage en le qualifiant d’« ouvrage dont nous avons beaucoup profité, lors même que nous en avons relevé des erreurs ou des inexactitudes »<sup>25</sup>. De l’autre, les auteurs de *l’Histoire des Deux Indes* ne citent jamais l’ouvrage de Roubaud mais, comme nous l’avons vu, ils l’utilisent et, fait nettement plus intéressant, ils réagissent à ses critiques en modifiant leur texte. Ainsi nous pouvons dire qu’au-delà des collaborateurs connus et des emprunts (dont nous avons une connaissance de plus en plus étendue grâce à l’édition critique en cours), le côté collectif de l’ouvrage se manifeste aussi dans ce dialogue avec des ouvrages contemporains.

Cette étude nous a également permis de constater encore une fois à quel point *l’Histoire des Deux Indes* – succès immense de libraire – fut pour Diderot une publication qui lui permettait de développer les idées qui lui étaient chères et de les faire parvenir à un public plus large. Il s’agissait uniquement ici de verser encore un élément au dossier qui nous permet de comprendre les méthodes de travail de Diderot, et aussi de rappeler son engagement sans équivoque aux côtés de abolitionnistes. Car en fait, si *l’Histoire des Deux Indes* est devenue un cheval de bataille contre la traite, ce n’est guère du fait de l’abbé Raynal mais de celui de ses collaborateurs, et au premier rang de ceux-ci, de Diderot.

Ann THOMSON  
*Université Paris VIII*

25. *Histoire générale*, t. XV, 1775, p. 503.

## ANNEXE

I. *Histoire des Deux Indes*, Amsterdam, 1770, t. IV, p. 167-172.

Montesquieu n'a pu se résoudre à traiter sérieusement la question de l'esclavage. En effet c'est dégrader la raison que de l'employer, on ne dira pas à défendre, mais à combattre même un abus si contraire à la raison. Quiconque justifie un si odieux système, mérite du philosophe un silence plein du mépris, et du nègre un coup de poignard.

Si vous portez votre main sur moi, je me tue, disait Clarisse à Lovelace ; et moi je dirais à celui qui attenterait à ma liberté, si vous approchez, je vous poignarde ; et je raisonnerais mieux que Clarisse, parce que défendre ma liberté ou ce qui est la même chose ma vie, est mon premier devoir, respecter celle d'autrui n'est que le second ; et que toutes choses d'ailleurs égales ; la mort d'un coupable est plus conforme à la justice que celle d'un innocent.

Dira-t-on que celui qui veut me rendre esclave n'est point coupable, qu'il use de ses droits ? Où sont-ils ses droits ? qui leur a donné un caractère assez sacré pour faire taire les miens ? Je tiens de la nature le droit de me défendre ; elle ne t'a donc pas donné celui de m'attaquer. Que si tu te crois autorisé à m'opprimer, parce que tu es plus fort et plus adroit que moi, ne te plains donc pas, lorsqu'abattu sous mes pieds, sans secours et sans force, mes bras vigoureux ouvriront ton sein pour y chercher ton coeur ; ne te plains donc pas lorsque dans tes entrailles déchirées, tu sentiras la mort que j'y aurai fait passer avec tes aliments. Je suis plus fort et plus adroit que toi, expie à présent le crime d'avoir eu plus de force et plus d'adresse que moi, lorsque tu as fait de ton égal ton esclave

Eh ! ne sentez-vous pas, malheureux apologistes de l'esclavage, que vous couvrez la terre d'assassins légitimes ? Que vous sapez la société par ses fondements, en armant tantôt un peuple contre tous les autres, et tantôt plusieurs nations contre une seule. Que vous criez aux hommes : si vous voulez conserver votre vie, hâtez-vous de l'arracher, car j'en veux à la vôtre.

Mais, dites-vous, le droit d'esclavage s'étend sur le travail et la liberté, non sur la vie des hommes. Eh quoi, le maître qui dispose de l'emploi de mes forces, ne dispose-t-il pas de mes jours qui dépendent de l'usage volontaire et modéré de mes facultés ? Qu'est-ce que l'existence pour celui qui n'en peut user ? Je ne puis pas tuer mon esclave ; mais je puis faire couler son sang goutte à goutte sous le fouet d'un bourreau ; je puis l'accabler de douleurs, de travaux et de privations ; je puis attaquer de toutes parts, et miner sourdement les principes et les ressorts de sa vie ; je puis étouffer par des supplices lents le germe malheureux qu'une négresse porte dans son sein, fécond pour sa ruine et pour ma tyrannie.

Disons mieux. Le droit d'esclavage est celui de commettre toutes sortes de crimes ; et ceux qui attaquent la propriété ; vous ne laissez pas à votre esclave celle de sa personne, de ses pieds, de ses mains que vous pouvez à tout moment charger de fers : et ceux qui détruisent la sûreté ; vous pouvez l'immoler à vos caprices : et ceux qui font frémir la pudeur. ... Tout mon sang se soulève à ces images horribles ; je hais, je fuis l'espèce humaine composée de victimes et de bourreaux ; et si elle ne doit pas devenir meilleure, puisse-t-elle s'anéantir ?

Un mot encore, puisqu'il faut tout dire. Cartouche assis au pied d'un arbre dans une forêt profonde, calculant la recette et la dépense de son brigandage, les

récompenses et les salaires de ses agents, et s'occupant avec eux d'idées de proportion et de justice distributive... Vous ne le croyez pas. Mais l'armateur qui courbé sur un comptoir, règle la plume à la main le nombre d'attentats qu'il peut faire commettre sur les côtes de Guinée ; qui examine à loisir combien chaque nègre lui coûtera, de fusils à livrer pour entretenir la guerre qui fournit les esclaves, de chaînes de fer pour le tenir garrotté sur son vaisseau, des fouets pour le faire travailler ; combien lui vaudra chaque goutte de sang dont ce nègre arrosera son habitation ; si la négresse donnera plus à sa terre par les travaux de ses mains que par le travail de l'enfantement ; si... Que pensez-vous du parallèle ? ... Le voleur attaque et prend l'argent ; le négociant prend la personne même. L'un viole les institutions sociales ; l'autre viole la nature. Oui sans doute ; et s'il existait une religion qui autorisât, qui tolérât, ne fut ce que par son silence, de pareilles horreurs ; si d'ailleurs occupée de question oiseuses ou séditieuses, elle ne tonnait pas sans cesse contre les auteurs ou les instruments de cette tyrannie ; si elle faisait un crime à l'esclave de briser ses chaînes ; si elle souffrait dans son sein le juge inique qui condamne le fugitif à la mort : si cette religion existait, il faudrait en étouffer les ministres sous les débris de leurs autels.

Mais les nègres sont une espèce d'hommes née pour l'esclavage. Ils sont bornés, fourbes méchants. Ils conviennent eux-mêmes de la supériorité de notre intelligence, et reconnaissent presque la justice de notre empire.

Les nègres sont bornés ; parce que l'esclavage brise tous les ressorts de l'âme. Ils sont méchants ; pas assez. Ils sont fourbes ; parce qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans. Ils reconnaissent la supériorité de notre esprit, parce que nous avons abusé de leur ignorance ; la justice de notre empire, parce que nous avons abusé de leur faiblesse. J'aimerais autant dire que les Indiens sont une espèce d'hommes nés pour être écrasés, parce qu'il y a chez eux des fanatiques qui se précipitent sous les roues du char de leur idole, devant le temple de Jagernat.

Mais tous ces nègres étaient esclaves avant qu'on les achetât pour l'Amérique. La plupart étaient nés dans l'esclavage ; les autres y étaient tombés, soit par le droit de la guerre, soit par une peine de mort encourue par des crimes et commuée en celle de la servitude.

C'est vous, colons avarés et paresseux qui entretenez l'esclavage en Afrique, par l'achat que vous faites de ses malheureuses victimes. Vous soufflez la guerre, en mettant un prix, non pas à la rançon, mais à la propriété sur les prisonniers. Vos vaisseaux y ont apporté un germe de destruction qui ne disparaîtra qu'avec la cessation de votre commerce abominable, ou qu'à l'extinction de cette misérable race que vous forcez à s'égorger pour l'eau-de-vie. Ce sont, dites-vous, des criminels qui dignes de la mort devraient bénir les chaînes qui les en exemptent. Et moi je vous dis que parmi tous ces Africains que vous achetez, il n'y a pas peut-être un criminel ; parce que dans un état despotique il ne peut y avoir de crime.

Le sujet d'un despote est de même que l'esclave dans un état contre nature. Tout ce qui contribue à y entretenir l'homme, est un attentat contre sa personne. Toutes les mains qui l'attachent à la tyrannie d'un seul, sont des mains ennemies. Or, voulez-vous savoir quels sont les auteurs ou les complices de cette violence ? Tous ceux qui l'environnent. Sa mère, qui pour ne pas travailler à la propagation de l'esclavage ne devait peut-être pas lui donner le jour, et qui lui a donné les premières leçons de l'obéissance, son voisin qui lui en a donné l'exemple ; ses supérieurs qui l'y ont forcé, ses égaux qui l'y ont entraîné par leur opinion. Tous

sont les ministres et les instruments de la tyrannie ; et s'ils n'en étaient pas les victimes forcées, on ne leur devrait que la haine ou la mort. Le tyran ne peut rien par lui-même ; il n'est que le mobile des efforts que font tous ses sujets pour s'opprimer mutuellement. Il les entretient dans un état de guerre continuelle qui rend légitimes les vols, les trahisons, les assassinats. Ainsi que le sang qui coule dans les veines, tous les crimes partent de son cœur, et reviennent s'y concentrer. Caligula disait que si le genre humain n'avait qu'une tête, il eût pris plaisir à la faire tomber. Socrate aurait dit que si tous les crimes pouvaient se trouver sur une même tête, ce serait celle-là qu'il faudrait abattre.

II. *Histoire des Deux Indes*, Pellet, Genève, 1780 livre XI, ch XXIV, § 19-57

La liberté, est la propriété de soi. On distingue trois sortes de liberté. La liberté naturelle, la liberté civile, la liberté politique : c'est-à-dire, la liberté de l'homme, celle du citoyen et celle d'un peuple. La liberté naturelle, est le droit que la nature a donné à tout homme de disposer de soi, à sa volonté. La liberté civile, est le droit que la société doit garantir à chaque citoyen de pouvoir faire tout ce qui n'est pas contraire aux lois. La liberté politique, est l'état d'un peuple qui n'a point aliéné sa souveraineté, et qui fait ses propres lois, ou est associé, en partie, à sa législation.

La première de ces libertés est, après la raison, le caractère distinctif de l'homme. On enchaîne et on assujettit la brute, parce qu'elle n'a aucune notion du juste et de l'injuste, nulle idée de grandeur et de bassesse. Mais en moi la liberté est le principe de mes vices et de mes vertus. Il n'y a que l'homme libre qui puisse dire, je veux ou je ne veux pas, et qui puisse par conséquent être digne d'éloge ou de blâme.

Sans liberté, ou la propriété de son corps et la jouissance de son esprit, on n'est ni époux, ni père, ni parent, ni ami. On n'a ni patrie, ni concitoyen, ni dieu. Dans la main du méchant, instrument de la scélératesse, l'esclave est au-dessous du chien que l'Espagnol lâchait contre l'Américain : car la conscience qui manque au chien, reste à l'homme. Celui qui abdique lâchement sa liberté, se voue au remords et à la plus grande misère qu'un être pensant et sensible puisse éprouver. S'il n'y a, sous le ciel, aucune puissance qui puisse changer mon organisation et m'abrutir, il n'y en a aucune qui puisse disposer de ma liberté. Dieu est mon père, et non pas mon maître. Je suis son enfant, et non son esclave. Comment accorderais-je donc au pouvoir de la politique, ce que je refuse à la toute-puissance divine ?

Ces vérités éternelles et immuables, le fondement de toute morale, la base de tout gouvernement raisonnable, seront-elles contestées ? Oui ! et ce sera une barbare et sordide avarice qui aura cette homicide audace. Voyez cet armateur qui, courbé sur son bureau, règle, la plume à la main, le nombre des attentats qu'il peut faire commettre sur les côtes de Guinée ; qui examine à loisir, de quel nombre de fusils il aura besoin pour obtenir un nègre, de chaînes pour le tenir garrotté sur son navire, de fouets pour le faire travailler ; qui calcule, de sang-froid, combien lui vaudra chaque goutte de sang, dont cet esclave arrosera son habitation ; qui discute si la négresse donnera plus ou moins à sa terre par les travaux de ses faibles mains que par les dangers de l'enfantement. Vous frémissez... Eh ! s'il existait une

religion qui tolérât, qui autorisât, ne fût-ce que par son silence de pareilles horreurs ; si occupée de questions oiseuses ou séditeuses, elle ne tonnait pas sans cesse contre les auteurs ou les instruments de cette tyrannie ; si elle faisait un crime à l'esclave de briser ses fers ; si elle souffrait dans son sein le juge inique qui condamne le fugitif à la mort : si cette religion existait, n'en faudrait-il pas étouffer les ministres sous les débris de leurs autels ?

Hommes ou démons, qui que vous soyez, oserez-vous justifier les attentats contre mon indépendance par le droit du plus fort ? Quoi ! celui qui veut me rendre esclave n'est point coupable ; il use de ses droits. Où sont-ils ces droits ? Qui leur a donné un caractère assez sacré pour faire taire les miens ? Je tiens de la nature le droit de me défendre ; elle ne t'a pas donc donné celui de m'attaquer. Que si tu te crois autorisé à m'opprimer, parce que tu es plus fort et plus adroit que moi ; ne te plains donc pas quand mon bras vigoureux ouvrira ton sein pour y chercher ton cœur ; ne te plains pas, lorsque, dans tes entrailles déchirées, tu sentiras la mort que j'y aurai fait passer avec tes aliments. Je suis plus fort ou plus adroit que toi ; sois à ton tour victime ; expie maintenant le crime d'avoir été oppresseur.

Mais, dit-on, dans toutes les régions et dans tous les siècles, l'esclavage s'est plus ou moins généralement établi.

Je le veux : mais que m'importe ce que les autres peuples ont fait dans les autres âges ? Est-ce aux usages des temps où à sa conscience qu'il faut en appeler ? Est-ce l'intérêt, l'aveuglement la barbarie, ou la raison et la justice qu'il faut écouter ? Si l'universalité d'une pratique en prouvait l'innocence, l'apologie des usurpations, des conquêtes, de toutes les sortes d'oppressions serait achevée.

Mais les anciens peuples se croyaient, dit-on, maîtres de la vie de leurs esclaves ; et nous, devenus humains, nous ne disposons plus que de leur liberté, que de leur travail.

Il est vrai. Le cours des lumières a éclairé sur ce point important les législateurs modernes. Tous les codes, sans exception, se sont armés pour la conservation de l'homme même qui languit dans la servitude. Ils ont voulu que son existence fût sous la protection du magistrat, que les tribunaux seuls en pussent précipiter le terme. Mais cette loi, la plus sacrée des institutions sociales, a-t-elle jamais eu quelque force ? L'Amérique n'est-elle pas peuplée de colons atroces, qui, usurpant insolemment les droits souverains, font expier par le fer ou dans la flamme, les infortunées victimes de leur avarice ? A la honte de l'Europe, cette sacrilège infraction ne reste-t-elle pas impunie ? Je vous défie, vous, le défenseur ou le panégyriste de notre humanité et de notre justice, je vous défie de me nommer un des assassins, un seul qui ait porté sa tête sur un échafaud.

Supposons, je le veux bien, l'observation rigoureuse de ces réglemens qui à votre gré honorent si fort notre âge. L'esclave sera-t-il beaucoup moins à plaindre ? Eh quoi ! le maître qui dispose de l'emploi de mes forces, ne dispose-t-il pas de mes jours qui dépendent de l'usage volontaire et modéré de mes facultés ? Qu'est-ce que l'existence pour celui qui n'en a pas la propriété ? Je ne puis tuer mon esclave : mais je puis faire couler son sang goutte à goutte sous le fouet d'un bourreau ; je puis l'accabler de douleurs, de travaux, de privations ; je puis attaquer de toutes parts et miner sourdement les principes et les ressorts de sa vie ; je puis étouffer par des supplices lents le germe malheureux qu'une négresse porte dans son sein. On dirait que les loix ne protègent l'esclave contre une mort prompte, que pour laisser

à ma cruauté le droit de le faire mourir tous les jours. Dans la vérité, le droit d'esclavage est celui de commettre toutes sortes de crimes. Ceux qui attaquent la propriété ; vous ne laissez pas à votre esclave celle de sa personne : ceux qui détruisent la sûreté ; vous pouvez l'immoler à vos caprices : ceux qui font frémir la pudeur... Tout mon sang se soulève à ces images horribles. Je hais, je fuis l'espèce humaine, composée de victimes et de bourreaux ; et si elle ne doit pas devenir meilleure, puisse-t-elle s'anéantir !

Mais les nègres sont une espèce d'hommes nés pour l'esclavage. Ils sont bornés, fourbes, méchants ; ils conviennent eux-mêmes de la supériorité de notre intelligence, et reconnaissent presque la justice de notre empire.

Les nègres sont bornés, parce que l'esclavage brise tous les ressorts de l'ame. Ils sont méchants, pas assez avec vous. Ils sont fourbes, parce qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans. Ils reconnaissent la supériorité de notre esprit, parce que nous avons perpétué leur ignorance ; la justice de notre empire, parce que nous avons abusé de leur faiblesse. Dans l'impossibilité de maintenir notre supériorité par la force, une criminelle politique s'est rejetée sur la ruse. Vous êtes presque parvenus à leur persuader qu'ils étoient un espèce singulière, née pour l'abjection et la dépendance, pour le travail et le châtement. Vous n'avez rien négligé, pour dégrader ces malheureux, et vous leur reprochez ensuite d'être vils.

Mais ces nègres étoient nés esclaves.

A qui, barbares, ferez-vous croire qu'un homme peut être la propriété d'un souverain ; un fils, la propriété d'un père ; une femme, la propriété d'un mari ; un domestique, la propriété d'un maître ; un nègre, la propriété d'un colon ? Être superbe et dédaigneux qui méconnais tes frères, ne verras-tu jamais que ce mépris rejaillit sur toi ? Ah ! si tu veux que ton orgueil soit noble, aie assez d'élévation pour le placer dans tes rapports nécessaires avec ces malheureux que tu avilis. Un père commun, une ame immortelle, une félicité future : voilà ta véritable gloire, voilà aussi la leur.

Mais c'est le gouvernement lui-même qui vend les esclaves.

D'où vient à l'état ce droit ? Le magistrat, quelque absolu qu'il soit, est-il propriétaire des sujets soumis à son empire ? A-t-il d'autre autorité que celle qu'il tient du citoyen ? Et jamais un peuple a-t-il pu donner le privilège de disposer de sa liberté ?

Mais l'esclave a voulu se vendre. S'il s'appartient à lui-même, il a le droit de disposer de lui. S'il est maître de sa vie, pourquoi ne le serait-il pas de sa liberté ? C'est à lui à se bien apprécier. C'est à lui à stipuler ce qu'il croit valoir. Celui dont il aura reçu le prix convenu l'aura légitimement acquis.

L'homme n'a pas le droit de se vendre, parce qu'il n'a pas celui d'accéder à tout ce qu'un maître injuste, violent, dépravé pourrait exiger de lui. Il appartient à son premier maître, Dieu, dont il n'est jamais affranchi. Celui qui se vend fait avec son acquéreur un pacte illusoire : car il perd la valeur de lui-même. Au moment qu'il la touche, lui et son argent rentrent dans la possession de celui qui l'achète. Que possède celui qui a renoncé à toute possession ? Que peut avoir à soi, celui qui s'est soumis à ne rien avoir ? Pas même la vertu, pas même de l'honnêteté, pas même une volonté. Celui qui s'est réduit à la condition d'une arme meurtrière, est un fou et non pas un esclave. L'homme peut vendre sa vie, comme le soldat ; mais il n'en peut consentir l'abus, comme l'esclave : et c'est la différence de ces deux états.

Mais ces esclaves avaient été pris à la guerre, et sans nous on les aurait égorgés.

Sans vous, y aurait-il eu des combats ? Les dissensions de ces peuples ne sont-elles pas votre ouvrage ? Ne leur portez-vous pas des armes meurtrières ? Ne leur inspirez-vous pas l'aveugle desir d'en faire usage ? Vos vaisseaux abandonneront-ils ces déplorables plages, avant que la misérable race qui les occupe, ait disparu du globe ? Et que ne laissez-vous le vainqueur abuser comme il lui plaira de sa victoire ? Pourquoi vous rendre son complice ?

Mais c'étaient des criminels dignes de mort ou des plus grands supplices, et condamnés dans leur propre pays à l'esclavage.

Etes-vous donc les bourreaux des peuples de l'Afrique ? D'ailleurs qui les avait jugés ? Ignorez-vous que dans un état despotique, il n'y a de coupable que le despote ? Le sujet d'un despote est, de même que l'esclave, dans un état contre nature. Tout ce qui contribue à y retenir l'homme, est un attentat contre sa personne. Toutes les mains qui l'attachent à la tyrannie d'un seul, sont des mains ennemies. Voulez-vous savoir quels sont les auteurs et les complices de cette violence ? Ceux qui l'environnent. Sa mère, qui lui a donné les premières leçons de l'obéissance ; son voisin, qui lui en a tracé l'exemple ; ses supérieurs, qui l'y ont forcé ; ses égaux, qui l'y ont entraîné par leur opinion. Tous sont les ministres, et les instruments de la tyrannie. Le tyran ne peut rien par lui-même ; il n'est que le mobile des efforts que font tous ses sujets pour s'opprimer mutuellement. Il les entretient dans un état de guerre continuelle qui rend légitimes les vols, les trahisons, les assassinats. Ainsi que le sang qui coule dans ses veines, tous les crimes partent de son cœur et reviennent s'y concentrer. Caligula disait que si le genre-humain n'avait qu'une tête, il eût pris plaisir à la faire tomber ; Socrate aurait dit, que si tous les crimes pouvoient se trouver sur une même tête, ce seroit celle-là qu'il faudrait abattre.

Mais ils sont plus heureux en Amérique, qu'ils ne l'étaient en Afrique.

Pourquoi donc ces esclaves soupirent-ils sans cesse après leur patrie ? Pourquoi reprennent-ils leur liberté dès qu'ils le peuvent ? pourquoi préfèrent-ils des déserts et la société des bêtes féroces à un état qui vous paraît si doux ? Pourquoi le désespoir les porte-t-il à se défaire ou à vous empoisonner ? Pourquoi leurs femmes se font-elles si souvent avorter, afin que leurs enfants ne partagent pas leur triste destinée ? Lorsque vous nous parlez de la félicité de vos esclaves, vous vous mentez à vous-même ou vous nous trompez. C'est le comble de l'extravagance de vouloir transformer en un acte d'humanité, une si étrange barbarie.

Mais en Europe, comme en Amérique, les peuples sont esclaves. L'unique avantage que nous ayons sur les nègres, c'est de pouvoir rompre une chaîne pour en prendre une autre.

Il n'est que trop vrai. La plupart des nations sont dans les fers. La multitude est généralement sacrifiée aux passions de quelques oppresseurs privilégiés. On ne connaît guère de région où un homme puisse se flatter d'être le maître de sa personne, de disposer à son gré de son héritage, de jouir paisiblement des fruits de son industrie. Dans les contrées même le moins asservies, le citoyen, dépouillé du produit de son travail par les besoins sans cesse renaissants d'un gouvernement avide ou obéré, est continuellement gêné sur les moyens les plus légitimes d'arriver au bonheur. Partout, des superstitions extravagantes, des coutumes barbares, des loix surannées étouffent la liberté. Elle renaîtra, sans doute, un jour de ses cendres. A mesure que la morale et la politique feront des progrès, l'homme recouvrera ses

droits. Mais pourquoi faut-il, qu'en attendant ces temps heureux, ces siècles de lumière et de prospérité, il y ait des races infortunées à qui l'on refuse jusqu'au nom consolant et honorable d'hommes libres, à qui l'on ravisse jusqu'à l'espoir de l'obtenir, malgré l'instabilité des événements ? Non, quoi qu'on en puisse dire, la condition de ces infortunés n'est pas la même que la nôtre.

Le dernier argument qu'on ait employé pour justifier l'esclavage, a été de dire que c'était le seul moyen qu'on eût pu trouver, pour conduire les nègres à la béatitude éternelle par le grand bienfait du baptême.

O débonnaire Jésus, eussiez-vous prévu qu'on ferait servir vos douces maximes à la justification de tant d'horreur ! Si la religion chrétienne autorisait ainsi l'avarice des empires, il faudrait en proscrire à jamais les dogmes sanguinaires. Qu'elle rentre dans le néant, ou qu'à la face de l'univers, elle désavoue les atrocités dont on la charge. Que ses ministres ne craignent pas de montrer trop d'enthousiasme, dans un tel sujet. Plus leur âme s'enflammera, mieux ils serviront leur cause. Leur crime serait de rester calmes et leur transport sera sagesse.

Le défenseur de l'esclavage trouvera, nous n'en doutons point, qu'on n'a pas donné à ses raisons toute l'énergie dont elles étaient susceptibles. Cela pourrait être. Quel est l'homme de bien qui prostituerait son talent à la défense de la plus abominable des causes, qui emploierait son éloquence, s'il en avait, à la justification de mille assassinats commis, de mille assassinats prêts à commettre ? Bourreau de tes frères, prends toi-même la plume, si tu l'oses, calme le trouble de ta conscience, et endure tes complices dans leur crime. J'aurais pu repousser avec plus de force et plus d'étendue les argumens que j'avais à combattre ; mais en valaient-ils la peine ? Doit-on de grands efforts, toute la contention de son esprit, à celui qui parle de mauvaise-foi ? Le mépris du silence ne conviendrait-il pas mieux que la dispute avec celui qui plaide pour son intérêt contre la justice, contre sa propre conviction ? J'en ai trop dit pour l'homme honnête et sensible ; je n'en dirais jamais assez pour le commerçant inhumain.

Hâtons-nous donc de substituer à l'aveugle férocité de nos pères les lumières de la raison, et les sentiments de la nature. Brisons les chaînes de tant de victimes de notre cupidité, dussions-nous renoncer à un commerce qui n'a que l'injustice pour base, et que le luxe pour objet.

Mais non. Il n'est pas nécessaire de faire le sacrifice de productions que l'habitude nous a rendues si chères. Vous pourriez les tirer de l'Afrique même. Les plus importantes y croissent naturellement, et il serait facile d'y naturaliser les autres. Qui peut douter que des peuples qui vendent leurs enfants pour satisfaire quelques fantaisies passagères, ne se déterminassent à cultiver leurs terres, pour jouir habituellement de tous les avantages d'une société vertueuse et bien ordonnée ?

Il ne serait pas même peut-être impossible d'obtenir ces productions de vos colonies, sans les peupler d'esclaves. Ces denrées pourraient être cueillies par des mains libres, et dès-lors consommées sans remords.

Pour atteindre à ce but, regardé si généralement comme chimérique, il ne faudrait pas, selon les idées d'un homme éclairé, faire tomber les fers des malheureux qui sont nés dans la servitude, ou qui y ont vieilli. Ces hommes stupides qui n'auraient pas été préparés à un changement d'état, seraient incapables de se conduire eux-mêmes. Leur vie ne serait qu'une indolence habituelle, ou un tissu de crimes. Le grand bienfait de la liberté doit être réservé pour leur postérité, et même avec quelques modifications. Jusqu'à leur vingtième année, ces enfants

appartiendront au maître dont l'atelier leur aura servi de berceau, afin qu'il puisse être payé des frais qu'il aura été obligé de faire pour leur conservation. Les cinq années suivantes, ils seront obligés de le servir encore, mais pour un salaire fixé par la loi. Après ce terme, ils seront indépendants, pourvu que leur conduite n'ait pas mérité de reproche grave. S'ils s'étaient rendus coupables d'un délit de quelque importance, le magistrat les condamnerait aux travaux publics pour un temps plus ou moins considérable. On donnera aux nouveaux citoyens une cabanne avec un terrain suffisant pour créer un petit jardin ; et ce sera le fisc qui fera la dépense de cet établissement. Aucun règlement ne privera ces hommes devenus libres de la faculté d'étendre la propriété qui leur aura été gratuitement accordée. Mettre ces entraves injurieuses à leur activité, à leur intelligence, serait vouloir perdre follement le fruit d'une institution louable.

Cet arrangement produirait, selon les apparences, les meilleurs effets. La population des noirs, actuellement arrêtée par le regret de ne donner le jour qu'à des êtres voués à l'infortune et à l'infamie, fera des progrès rapides. Elle recevra les soins les plus tendres de ces mêmes mères qui trouvaient souvent des délices inexprimables à l'étouffer ou à la voir périr. Ces hommes accoutumés à l'occupation dans l'attente d'une liberté assurée, et qui n'auront pas une possession assez vaste pour leur subsistance, vendront leurs sueurs à qui voudra ou pourra les payer. Leurs journées seront plus chères que celles des esclaves, mais elles seront aussi plus fructueuses. Une plus grande masse de travail donnera une plus grande abondance de productions aux colonies, que leurs richesses mettront en état de demander plus de marchandises à la métropole.

Craindrait-on que la facilité de subsister sans agir, sur un sol naturellement fertile, de se passer de vêtements sous un ciel brûlant, plongeât les hommes dans l'oisiveté ? Pourquoi donc les habitants de l'Europe ne se bornent-ils pas aux travaux de première nécessité ? Pourquoi s'épuisent-ils dans des occupations laborieuses, qui ne satisfont que des fantaisies passagères ? Il est parmi nous mille professions plus pénibles les unes que les autres, qui sont l'ouvrage de nos institutions. Les lois ont fait éclore sur la terre un essaim de besoins factices, qui n'auraient jamais existé sans elles. En distribuant toutes les propriétés au gré de leur caprice, elles ont assujéti une infinité d'hommes à la volonté impérieuse de leurs semblables, au point de les faire chanter et danser pour vivre. Vous avez parmi vous des êtres faits comme vous, qui ont consenti à s'enterrer sous des montagnes pour vous fournir des métaux, du cuivre qui vous empoisonne peut-être : pourquoi voulez-vous que des nègres soient moins dupes, moins fous que des Européens ?

En rendant à ces malheureux la liberté, ayez soin de les asservir à vos lois et à vos mœurs, de leur offrir vos superfluités. Donnez-leur une patrie, des intérêts à combiner, des productions à faire naître, une consommation analogue à leurs goûts ; et vos colonies ne manqueront pas de bras, qui, soulagés de leurs chaînes, en seront plus actifs et plus robustes.

Pour renverser l'édifice de l'esclavage, étayé par des passions si universelles, par des lois si authentiques, par la rivalité de nations si puissantes, par des préjugés plus puissants encore, à quel tribunal porterons-nous la cause de l'humanité, que tant d'hommes trahissent de concert ? Rois de la terre, vous seuls pouvez faire cette révolution. Si vous ne vous jouez pas du reste des humains : si vous ne regardez pas la puissance des souverains comme le droit d'un brigandage heureux, et l'obéissance des sujets comme une surprise faite à l'ignorance, pensez à vos

devoirs. Refusez le sceau de votre autorité au trafic infâme et criminel d'hommes convertis en vils troupeaux, et ce commerce disparaîtra. Réunissez une fois pour le bonheur du monde, vos forces et vos projets si souvent concertés pour sa ruine. Que si quelqu'un d'entre vous osait fonder sur la générosité de tous les autres l'espérance de sa richesse et de sa grandeur, c'est un ennemi du genre-humain qu'il faut détruire. Portez chez lui le fer et le feu. Vos armées se rempliront du saint enthousiasme de l'humanité. Vous verrez alors quelle différence met la vertu entre des hommes qui secourent des opprimés, et des mercenaires qui servent des tyrans.

Que dis-je ? cessons de faire entendre la voix inutile de l'humanité aux peuples et à leurs maîtres : elle n'a peut-être jamais été consultée dans les opérations publiques. Eh bien ! si l'intérêt a seul des droits sur votre ame, nations de l'Europe, écoutez-moi encore. Vos esclaves n'ont besoin ni de votre générosité, ni de vos conseils, pour briser le joug sacrilège qui les opprime. La nature parle plus haut que la philosophie et que l'intérêt. Déjà se sont établies deux colonies de nègres fugitifs, que les traités et la force mettent à l'abri de vos attentats. Ces éclairs annoncent la foudre, et il ne manque aux nègres qu'un chef assez courageux, pour les conduire à la vengeance et au carnage.

Où est-il, ce grand homme, que la nature doit à ses enfants vexés, opprimés, tourmentés ? Où est-il ? Il paraîtra, n'en doutons point, il se montrera, il levera l'étandard sacré de la liberté. Ce signal vénérable rassemblera autour de lui les compagnons de son infortune. Plus impétueux que les torrents, ils laisseront partout les traces ineffaçables de leur juste ressentiment.

Espagnols, Portugais, Anglais, Français, Hollandais, tous leurs tyrans deviendront la proie du fer et de la flamme. Les champs américains s'enivreront avec transport d'un sang qu'ils attendaient depuis si long-tems, et les ossements de tant d'infortunés entassés depuis trois siècles, tressailliront de joie. L'ancien monde joindra ses applaudissements au nouveau. Partout on bénira le nom du héros qui aura rétabli les droits de l'espèce humaine, partout on érigeria des trophées à sa gloire. Alors disparaîtra le code noir ; et que le code blanc sera terrible, si le vainqueur ne consulte que le droit de représailles !

### III. Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, t. XII p. 196-210

DE LA TRAITE DES NÈGRES, ET DE LA SUBSTITUTION DU COMMERCE DE L'AFRIQUE À CELUI DE L'AMÉRIQUE ET AUTRES PAYS, AVEC DES OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE NATURELLE.

Mais quelle que soit la cause de la couleur des Nègres, ont-ils été créés et mis au monde pour servir d'esclaves aux Blancs ? Il est certain que cette triste couleur a été une des causes de leur esclavage. Louis XIII résistait à cette étrange institution ; on lui représenta que l'esclavage des Noirs ne pouvait pas influencer sur la liberté des autres peuples, *par le caractère ineffaçable que la nature avait gravé sur leurs corps, pour en faire une nation distincte et séparée des autres habitants de la terre...*

Des commerçants et des Américains, un Snelgrave et ses nombreux copistes, des pseudo-politiques, et quelques partisans de la tyrannie, ont dans ce siècle même, justifié l'esclavage des Nègres, de la même manière que Chievas et les

bourreaux des Américains le justifiaient au commencement, devant le Conseil de Castille.

L'auteur de l'Essai politique sur le commerce raisonne ainsi : *l'usage des esclaves est autorisé dans nos colonies ; donc il n'est point contre la religion et contre la morale d'avoir des esclaves*. Ce raisonnement est un des meilleurs que l'on ait en faveur de l'esclavage des Nègres.

Cette question, a-t-on dit, peut être décidée ou par la raison, c'est-à-dire, par les principes immuables et sacrés de la justice éternelle, qui marque invariablement les droits naturels de chacun ; ou par la politique, c'est à dire, par des règles arbitraires et versatiles qui lui supposent le droit de violer tous les droits pour son intérêt particulier. Parlons donc aux hommes des lois de l'humanité, et aux politiques des intérêts de l'Europe.

Par le droit de nature, tout homme, Nègre ou Blanc, a la propriété de sa personne, c'est-à-dire, de ses facultés et de leur exercice : et par la loi de nature, il est obligé d'employer ses facultés à sa conservation propre, et à son bien être, sous peine de souffrance et de destruction.

Les sens, les organes, toutes les facultés de l'homme sont évidemment inaliénables ; c'est nécessairement pour soi que l'on voit, que l'on mange, que l'on entend, que l'on désire, que l'on pense : l'usage de ces sens, de ces organes, de ces facultés est donc inaliénable ; car sans ce libre usage, leur propriété serait une chimère : elle n'a de valeur que par elle : la liberté est donc inaliénable puisqu'elle n'est que l'usage de ces sens, de ces organes, de ces facultés pour son propre bien.

Les actes de démeance ne sont pas obligatoires ; remettre dans les mains et à la discrétion d'autrui, ses biens, son travail, sa sueur, le fruit de ses peines, son intelligence, toutes ses actions, sa subsistance, sa vie, n'est-ce pas l'acte le plus caractérisé de démeance ?

Il serait plus naturel de penser qu'un père est le maître absolu de son fils et de sa liberté, quel que soit l'âge de ce fils, que d'imaginer qu'un étranger peut jamais l'être d'un étranger.

Si un individu pouvait se dépouiller de sa liberté en faveur d'un autre, une nation pourrait se dépouiller de sa liberté en faveur d'un chef ; et le despotisme serait un gouvernement conforme à la justice et à l'ordre.

Il n'y a point d'esclave qui ne regrette, ne réclame et ne reprenne sa liberté dès qu'il peut. Sa servitude est donc un état perpétuellement violent et contre nature. Il n'y a point d'homme qui vende sa liberté s'il n'y est contraint, ou par la force, ou par le besoin extrême, ou par le désespoir. Le titre le plus légitime que vous puissiez donc avoir pour acquérir la liberté de votre semblable, c'est la misère ou son malheur extrême. Barbares ! et votre devoir était de le soulager, si la chose était en votre pouvoir !

On dira que les nègres achetés pour les colonies étaient esclaves dans leur pays : oui quelques-uns l'étaient ; mais ce malheureux entraîné par un brigand, ce sujet enlevé par son Roi, cet enfant livré par son père, ce père surpris par l'enfant ne l'étaient pas, et vous les achetez. Lorsque la Sorbonne décida que les capitaines de navires, les commis des comptoirs, les habitants des colonies devaient s'assurer si les esclaves n'avaient pas été dérobés, vous répondîtes que c'était à la police des lieux à veiller à la légitimité des ventes : que dès que la marchandise était exposée dans un marché public, votre conscience n'avait point de recherche à faire pour se tranquilliser.

Mais je le veux, tous vos nègres étaient auparavant esclaves ; et parce que l'on vend et asservit des hommes dans un pays, vous serez en droit d'en acheter et de les enchaîner ? Vous auriez donc acheté et mangé la chair humaine que les Jagga et les sujets de Zingha exposaient dans leurs marchés infernaux !

Quelques-uns de ces esclaves étaient des malfaiteurs dignes de mort, je le supposerai ; mais êtes-vous le bourreau des peuples de l'Afrique ?

Vous promettez qu'ils seront moins malheureux dans les îles qu'ils ne l'étaient chez eux : vous vous mentez à vous-mêmes ; car vous savez qu'il n'y en ait pas un seul qui ne retournât dans sa patrie s'il en avait le choix, et que la plupart meurent de chagrin ou se défont eux-mêmes de désespoir, ou même dans l'espérance de se trouver en Afrique après leur mort.

Et quand ils devraient être moins malheureux en Amérique qu'ils ne l'étaient en Guinée, auriez-vous le droit de ne laisser à un homme que deux jours de vie, parce que vous l'auriez soustrait au couteau de l'assassin, levé pour le poignarder ?

Qui ne s'indignerait de voir qu'on ose transformer en acte d'humanité un pareil trafic ?

Les Nègres sont fourbes, traîtres, séditieux, violents, ivrognes, paresseux, voleurs, etc. ; cela se peut, et qui vous a chargé de les corriger ? et comment les corrigez-vous ? Vous les rendez plus fourbes, plus traîtres, plus violents, etc. Vos esclaves ne cherchent qu'à vous tromper, à vous voler, à fuir, à vous empoisonner ; et vous, toujours tremblants et toujours cruels, vous redoutez sans cesse leurs complots, ou contre votre vie ou contre la leur.

La piété de Louis XIII fut séduite par l'hypocrisie ou l'ignorance qui lui représenta le caractère de Chrétien imprimé sur ces Africains par le sceau de l'esclavage. Comme on a armé l'humanité même contre le faible et la vertu contre l'innocent. On fait souvent de ces esclaves de mauvais chrétiens ; on en eût fait des Chrétiens en Afrique, on y a converti et des Rois et des peuples entiers. Un missionnaire moderne assure que plusieurs Princes inclinent fortement vers notre religion, qu'ils permettent la conversion de leurs sujets, et que ceux-ci l'embrassent avec ardeur et l'observent avec zèle. Mais quand ils ne pourraient être Chrétiens que dans les fers, la religion ne permet pas le moindre des maux pour le plus grand des biens, et elle nous ordonne d'abord de commencer par être Chrétiens nous mêmes.

La religion et l'humanité de nos rois ont, à la vérité, adouci le joug autant qu'il était possible, par des règlements multipliés : mais en lui-même le joug est de fer, il change l'homme en animal domestique ; dans la rigueur du terme d'animal domestique, l'homme devient un animal féroce.

Le maître qui a l'esclave sous sa main est plus fort que la loi qui commande de loin. Le sort des nègres est si misérable qu'ils préfèrent volontiers la société des bêtes farouches à celle de leurs tyrans, que leurs femmes se font avorter pour n'avoir pas la douleur de voir leurs enfants partager leur triste destinée, etc. Je ne dirai pas que les maîtres vont à la chasse des nègres marrons comme à celle des loups, que... que... que... J'ai fait assez frémir l'humanité.

Je parle des lieux où la condition des esclaves est la plus douce, que serait-ce si je parlais des îles anglaises ? etc. Aussi l'histoire de ces pays n'est-elle que complots, conjurations, exécutions etc.

On dira que la loi de la nécessité oblige à faire cultiver l'Amérique par des esclaves nègres. Quelle nécessité que vous cultiviez l'Amérique ? Cultivez vos terres.

Européens, vos îles avaient des habitants et pour leur voler leurs terres et tous leurs biens, vous les avez égorgés ! Le crime produit le crime. Vous avez dévasté l'Amérique, vous dévastez l'Afrique pour la peupler, et vous ne la peuplez pas.

Qui vous a dit que des Blancs libres ne cultiveraient pas ce pays ? Je sais que les premiers Européens employés aux plantations périrent ; je sais aussi que les nègres que vous y employez périssent : car s'ils multipliaient, la traite en aurait cessé depuis longtemps.

Je sais que les Européens ne paraissent pas propres à ces travaux ; je sais que la plupart des Noirs en sont incapables, et que vous ne les y accoutumez qu'à force de traitements cruels.

Je sais encore qu'à mesure que ces terres lointaines ont été remuées, le climat est devenu plus sain ; que des Européens sages s'y habituent, et que les Boucaniers et les Flibustiers, blancs comme vous, se sont formés dans ce siècle même, et sous vos yeux au climat, de manière à supporter des fatigues mille fois plus dures que les travaux de ces plantations : niez ces faits.

Je ne dis pas pour cela, qu'il faille y envoyer des blancs au lieu de nègres : ces projets, ces entreprises sont sujets à trop de vices et d'abus, vous y enverriez vraisemblablement ces Blancs au tombeau comme vous y envoyez les noirs. Je prouve seulement que vos plantations pourraient être entretenues par les uns comme par les autres ; mais je prouve aussi qu'il ne faut sacrifier ni les uns ni les autres.

Quelle nécessité que vos nègres soient esclaves ? L'esclavage leur donne-t-il des forces et des vertus ? Vous le savez. Vous ne cesserez de nous rappeler les vices des nègres : vous oublierez donc toujours que l'excès de ces vices est votre ouvrage : vous oublierez qu'avec quelques petits forts, vous en contenez des peuples entiers dans l'Afrique même, lorsque vous les traitez comme vous le devez. Vous oublierez que les nègres affranchis de vos colonies sont ordinairement aussi bons que les esclaves sont méchants. Les Quakres de la Pennsylvanie ont rendu la liberté à leurs Nègres : avez-vous oui parler depuis de conjurations et de révoltes dans cette province ? et vous n'entendez parler que de conjurations et de révoltes de l'esclavage à la Jamaïque.

Ces nègres libres multiplieraient, ils formeraient un peuple, et vous conserveriez la population et le commerce de l'Afrique que vous détruisez ; car vous coupez l'arbre par le pied, et les deux branches de commerce qu'il porte tomberont à la fois : c'était bien la peine d'arroser vos îles avec le sang de l'Africain.

La traite des nègres dévaste l'Afrique de mille manières. Elle entretient des guerres éternelles entre les Princes et les nations uniquement appliquées à se dresser des embûches et à se surprendre réciproquement pour s'enlever les uns les autres. Elle entretient dans le cœur et des rois et des sujets l'avarice, la fourberie, la cruauté, l'inhumanité, qu'ils exercent ensuite contre ceux-mêmes qui les excitent. Elle entretient le despotisme, la tyrannie, l'ignorance, la brutalité qui frappent de stérilité les contrées même les plus fertiles et les plus fécondes dans toutes ces espèces de productions que vous allez acheter loin et si cher en Amérique, et que l'Afrique vous offrirait, pour ainsi dire, à vos portes et à bon marché.

Vous épuisez donc la mine d'où vous tirez la matière du commerce légitime, que l'Afrique fait avec vous, et les outils de la culture par laquelle l'Amérique fait avec vous un commerce. Et vous pourriez trouver, avec les plus grands avantages, dans l'Afrique, seule conservée et cultivée, tout ce que vous tirez de l'Afrique et de l'Amérique ensemble, en faisant le bien de tous, ainsi que le vôtre.

La traite des nègres est donc aussi contraire aux intérêts de l'Europe qu'aux droits de l'humanité : le mal que l'on fait à autrui, on se le fait donc à soi-même : la vraie politique, celle qui fait notre bien, c'est donc celle qui fait le bien d'autrui ; elle ne diffère donc pas de la justice et de la bienfaisance.

Que demandez-vous à l'Amérique ? Du sucre, du café, de l'indigo, du coton, des sirops, des bois, des peaux etc. L'Afrique donne, même sans culture, une partie de ces productions ; elle est riche en quelques autres espèces de marchandises ; elle a ses biens propres, et elle jouit même de la plupart des richesses des Indes orientales, etc.

Il serait donc évidemment de l'intérêt de l'Europe d'introduire dans cette contrée, et les cultures et les arts, et les connaissances qui la dispenseraient et des voyages et des établissements ruineux qu'elle entretient, l'épée à la main, dans les deux Indes.

Les Européens peuvent eux-mêmes cultiver dans leurs établissements d'Afrique une partie de ces productions : leur exemple éclairerait et encouragerait les nations voisines. Le nègre a l'esprit vif et pénétrant ; il a la main adroite. On trouve dans la Guinée plusieurs peuples laborieux, qui nous apprennent que la paresse des autres ne provient que de l'oppression et de la barbarie. Leurs vices sont presque tous l'effet de l'ignorance, de la superstition, de la misère, de l'habitude. La luxure est le plus grand et presque le seul obstacle qui s'oppose à leur conversion, ou à leur persévérance dans le christianisme : elle ne les empêche pas de sentir et de goûter les principes de la justice et les règles de la droite raison. Quand les Européens seront hommes vis à vis d'eux, ils en feront des hommes. Les exemples d'équité, de modération, de candeur, de bonne foi, leur ont toujours ouvert et leur ouvriront toujours les cœurs de ces peuples naturellement sensibles. Qu'on ne songe pas à les subjuguier ; car l'Afrique défend invinciblement l'Afrique. Paraissez et soyez leurs amis, leurs alliés, leurs frères. Prouvez-leur, en commerçant avec eux, en leur communiquant vos lumières, en leur enseignant à faire valoir leur sol et leurs productions, que vous cherchez autant leur avantage que le vôtre. Gagnez leur confiance, ils vous ouvriront leurs trésors. Apprenez-leur à les exploiter, vous participerez au bénéfice. Je parle à des Européens : si ce langage les étonne, il sont bien plus barbares que les Noirs, qu'ils trouvent si barbares ; si ce projet les effraye, ils sont bien dégénérés, eux qui ont entrepris et exécuté tant de travaux presque surhumains ; si l'intérêt d'autrui ne les touche pas, résisteront-ils à l'évidence de leur propre intérêt, parce qu'on ne leur proposera, au lieu de desseins héroïquement injustes, que des plans dont le succès ne demande que de la patience, de l'équité, quelques vertus naturelles ? Je ne veux pas le croire ; je parlerai donc comme s'ils m'entendaient et je parcourrai les différentes branches nouvelles de commerce qu'il ne serait pas difficile d'établir en Afrique.